



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Champagne

Question écrite n° 17565

Texte de la question

M. Louis Pierna attire l'attention de M. le ministre de l'économie sur la situation du groupe champenois comprenant les entreprises Lanson, Besserat de Bellefon et Marne et Champagne. Un plan de licenciements prévoit la suppression de 66 emplois au sein de ce groupe. Ce plan, qui porterait un mauvais coup à l'emploi et au tissu économique local, rencontre une ferme opposition des organisations syndicales et des comités d'entreprise concernés. Le groupe souffre notamment d'une grave crise financière dans laquelle la banque publique le Crédit lyonnais est fortement impliquée. Il lui rappelle que les 66 licenciements prévus ne généreraient au mieux que 20 millions de francs d'« économies » en année pleine, alors que l'endettement est de 2 885 millions de francs. Aussi il lui demande ce qu'il compte entreprendre afin que le Crédit lyonnais puisse rapidement proposer une solution durable quant au règlement de la dette du groupe et afin de suspendre la procédure de licenciement.

Texte de la réponse

L'autonomie de gestion des entreprises publiques fait que l'État actionnaire n'a pas à connaître des décisions individuelles d'engagements d'une banque nationale. Il revient donc au Crédit lyonnais de gérer au mieux ses engagements, le groupe Marne et Champagne devant, pour sa part, veiller au respect des procédures légales en matière de licenciement collectif.

Données clés

Auteur : [M. Pierna Louis](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17565

Rubrique : Vin et viticulture

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 août 1994, page 4106

Réponse publiée le : 31 octobre 1994, page 5428